

 SNTRS <i>la</i> cgt CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS	<h1>En bref...</h1>
SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://www.sntrs.fr	

Numéro 115 du 4 octobre 2006

Retraite des mères de trois enfants : Un succès qui en appelle d'autres.

Les ministres de la Fonction publique et du Budget viennent d'annuler les consignes restrictives qu'ils avaient données dans une circulaire de mai 2006 concernant les conditions de liquidation des pensions des parents (essentiellement des mères) de trois enfants demandant un départ anticipé après quinze années de services.

Cette circulaire stipulait que les agents concernés ne verraient pas leurs pensions liquidées dans les conditions acquises avant 2005 pour un taux plein (150 trimestres jusqu'en 2003 inclus et 152 trimestres pour 2004) mais au mieux sur les conditions de 2005 (154 trimestres), et ce, en violation des dispositions de la loi et du code des pensions.

Cette interprétation, dénoncée par la CGT comme une énième mesure d'acharnement à l'égard des mères de famille, était de surcroît d'une légalité très contestable. Elle conduisait clairement à une diminution du niveau des pensions.

Elle est retirée. Dont acte.

Cependant, de nombreuses administrations ayant incité les personnels concernés à faire valoir leurs droits avant le 31 décembre 2006 pour échapper à cette régression, la CGT demande que des directives soient immédiatement diffusées pour permettre à ceux qui auraient fait ce choix de reconsiderer leur décision ;

Au-delà, la CGT réclame de nouveau que s'ouvrent dans les meilleurs délais de véritables négociations afin de corriger les dégradations profondes apportées aux conditions de départ en retraite faites aux parents et notamment aux mères de famille.

Communiqué de l'UGFF
Montreuil, le 22 septembre 2006

AU CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI (CEE) : Un climat de violence psychique INSUPPORTABLE, INADMISSIBLE, SCANDALEUX!

Le rapport de septembre 2005 de l'IGAENR et de L'IGAS n'a pas suffi !

Le rapport d'audit réalisé en septembre 2005 par l'IGAENR et l'IGAS pointait déjà les méthodes managériales de la direction comme contribuant « à 'déstabiliser' l'organisme », « sujettes à critiques », « brutales » avec un style « plus hiérarchique que participatif »,.. Il note « certaines mises en cause individuelles effectuées sans ménagement », « le climat social interne s'est tendu », des décisions prises à l'égard de certains agents qui auraient pu « intervenir dans un cadre plus respectueux des personnes ».

Le tract de janvier 2006 des organisations syndicales n'a pas suffi !

Les organisations syndicales du CEE ont publié un tract en janvier 2006 au sein de l'établissement dénonçant entre autres, une dégradation du climat social. Durant les 6 mois qui ont suivi, le climat a continué à se dégrader (marginalisation, mise en retrait, agressions verbales, humiliations, sanctions, etc.) et d'autres agents sont partis. Ces violences s'adressent aussi aux représentants des organisations syndicales, membres élus du CTP qui ont été traités d' « irresponsables » lors de la séance du 6 mars pour avoir rédigé ce tract.

Ça suffit !

Ces pratiques managériales jouant sur la peur ne cessent de s'amplifier faisant de nouvelles victimes entraînant des dégâts psychologiques et physiques (arrêts maladie). Elles sont inadmissibles au sein d'un établissement public travaillant sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles !

LES MINISTÈRES DE TUTELLE DOIVENT INTERVENIR POUR FAIRE CESSER CES PRATIQUES

Communiqué du SGEN-CFDT, FERC-CGT, SYNTÉF-CFDT, UNAF-CGT